



## ***Un surplus de matières organiques, trois alternatives s'offrent à vous!***

**Saint-Hyacinthe, le 14 avril 2025**

Depuis le début du mois d'avril, nous bénéficions à nouveau de la collecte hebdomadaire des matières organiques et, avec le retour du printemps, nombreux sont ceux qui remplissent leur bac brun à la suite d'un grand ménage printanier sur leur terrain. Saviez-vous que si vos surplus de matières organiques ne sont pas adéquatement disposés, vos bacs ne seront pas ramassés lors de la collecte?

Trois trucs pour s'assurer que vos surplus soient collectés :

- Toujours placer le bac brun en bordure de la rue le jour de la collecte des résidus organiques, avant 7 heures;
- Éviter de placer les surplus dans des sacs de plastique, même compostables ou biodégradables, ou dans le bac de matières recyclables fourni par la municipalité;
- Disposer les surplus dans le bac noir, correctement identifié, à la condition d'en retirer tous les déchets qui s'y trouvent. Vous pouvez également utiliser de grands sacs à feuilles en papier, de petites poubelles rondes avec poignées ou encore des petites boîtes de carton placées à côté du bac brun.

Puisque composter c'est bien, mais que réduire c'est encore mieux, la Régie recommande de pratiquer l'herbicyclage. Cette technique qui consiste à laisser la pelouse fraîchement tondue au sol plutôt que de la placer dans le bac brun permet de préserver l'humidité du sol et de réduire les besoins d'arrosage, tout en produisant un additif naturel puisque la matière organique composant le gazon coupé retourne au sol. De plus, l'herbicyclage est une façon simple de diminuer notre empreinte environnementale puisqu'elle permet de diminuer la production de gaz à effet de serre émis lors du transport de ces matières vers le site de compostage.

En participant à la collecte hebdomadaire des matières organiques, nous contribuons à réduire la quantité de résidus dirigée vers l'enfouissement et à améliorer la qualité de notre environnement.

Pour la liste complète des matières admissibles et non admissibles ou pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la Régie au 450 774-2350.

**Source :** Communications RIAM  
450 774-2350  
[www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)